



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Des Alpes-Maritimes
COMMUNE DE
TOUËT DE L'ESCARÈNE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES ARRETES
DU MAIRE

ARRETE MUNICIPAL N° 13/2026

NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR DU C.C.A.S.

La Maire de la Commune de TOUËT DE L'ESCARÈNE, Présidente du C.C.A.S ;
Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-11 ;
Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 mars 2026 fixant le nombre des membres du conseil d'administration ;
Vu les propositions faites par les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par l'Union départementale des associations familiales, par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapées ;
Considérant qu'il y a lieu de procéder à la nomination de 4 membres ;

ARRETE

Article 1 :

Est nommé en tant que membre du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Touët de l'Escarène pour la durée du mandat du conseil municipal :

- Monsieur Joan BOUTONNET, né le 01/11/1979 à Carmaux (81), demeurant à Touët de l'Escarène – 786 Li Faiscias

Article 2 :

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et notifié à l'intéressée. Madame la Maire, Présidente du C.C.A.S. est chargée en ce qui la concerne de son application.

Fait à TOUËT DE L'ESCARÈNE, le 28 avril 2026

Notifié le : 28/04/2026
Signature de l'intéressé

La Maire

Audrey LEGERET